

FICHE 1

La connectivité fixe des territoires ultramarins : quelles avancées en 2022 ?

Le déploiement des réseaux fixes dans les territoires ultramarins représente une attente forte des habitants et répond à un enjeu de continuité territoriale numérique. Il est aussi un facteur de cohésion économique et sociale.

L'année 2022 a été marquée par une hausse de la connectivité fixe dans les Outre-mer, matérialisée par le déploiement d'environ 150 000 locaux supplémentaires raccordables en fibre optique qui porte le taux de couverture FttH à près de 65 % à la fin de l'année 2022, soit une progression de près de 13 points en un an.

Les territoires ultramarins bénéficient, comme l'ensemble du territoire national, du plan France Très Haut Débit. Leur situation en matière de connectivité fixe contraste d'un territoire à l'autre, étant donné les spécificités et problématiques propres à chacun d'entre eux. Dans la plupart des territoires, des projets de réseau fibre jusqu'à l'abonné (FttH) privés et publics sont aujourd'hui lancés, avec une accélération notable des RIP au cours des derniers trimestres.

ÉLIGIBILITÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT (> 30 MBIT/S) ET AU BON HAUT DÉBIT (8 À 30 MBIT/S)

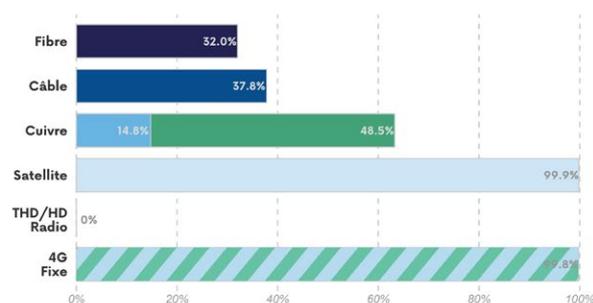
Exemple des infographies de couverture départementale. Statistiques d'éligibilité aux services internet fixes en Martinique.

Éligibilité au Très Haut Débit (> 30 Mbit/s) et au Bon Haut Débit (8 à 30 Mbit/s)

Au 31 décembre 2022.

Département : **Martinique (972)**

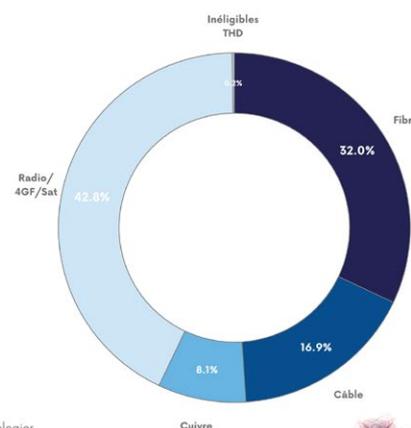
Taux d'éligibilité des locaux pour chaque technologie permettant le THD ou le BHD.



La catégorie 'Radio/4GF/Sat' intègre les technologies THD radio, 4G Fixe et solutions satellitaires.

Les données présentées sont basées sur les informations transmises par les opérateurs concernant la couverture et les débits des technologies hertziennes (THD radio, 4G fixe, HD radio et satellite) et servant à produire les cartes ; elles peuvent ne pas tenir compte de situations ponctuelles qui pourraient entraîner des inéligibilités. En particulier, pour les technologies hertziennes, la capacité effective à accéder au service peut dépendre de la configuration du bâti le cas échéant.

La présentation des meilleures technologies repose, pour en faciliter la lecture, sur l'hypothèse d'un choix par local d'une seule technologie selon l'ordre suivant : fibre, câble, cuivre THD (DSL), technologies non filaires fournissant du THD. Les données sous-jacentes aux graphiques sont disponibles en open data.



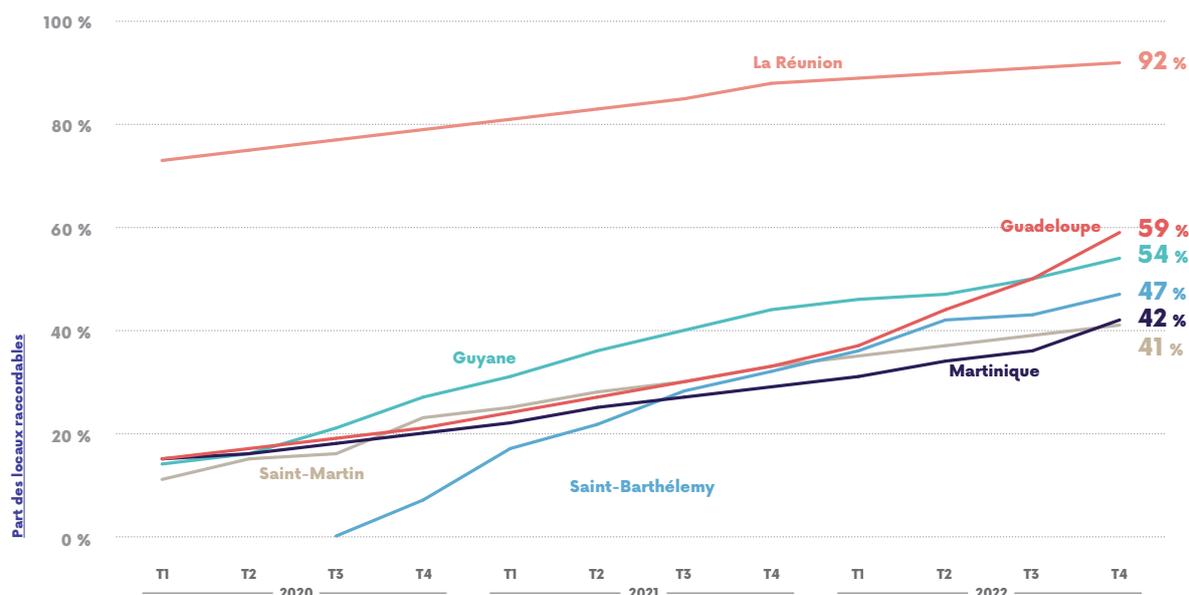
Source : Ma Connexion Internet, Arcep.
Données : 31 décembre 2022.
Publication : Mars 2023.

ÉTAT DES LIEUX DE LA CONNECTIVITÉ FIXE EN OUTRE-MER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Territoire	Meilleure estimation du nombre de locaux (source opérateurs)	Lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné		Taux de locaux ayant accès au très haut débit filaire	
		Locaux raccordables	Taux de mutualisation ⁴	Au moins 30 Mbit/s	Au moins 100 Mbit/s
DROM-COM	1 220 000	785 000	90 %	71 %	65 %
Guadeloupe	285 000	170 000	98 %	62 %	57 %
Martinique	250 000	105 000	97 %	57 %	49 %
Guyane	105 000	55 000	98 %	57 %	51 %
La Réunion	480 000 ⁵	440 000 ⁵	87 %	93 %	92 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 000	0	0 %	0 %	0 %
Mayotte	60 000	0	0 %	39 %	0 %
Saint-Barthélemy	7 000	3 000	40 %	59 %	47 %
Saint-Martin	32 000	13 000	97 %	46 %	40 %
France métropolitaine (Toutes zones)	43,39 M	34,45 M	97 %	83 %	79 %

Source : réalisation Arcep à partir des données opérateurs

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES LOCAUX RACCORDABLES À LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ ENTRE DÉBUT 2020 ET FIN DÉCEMBRE 2022



Source : réalisation Arcep à partir des données opérateurs

4 Part des locaux raccordables sur lesquels au moins deux opérateurs commerciaux sont présents.

5 Des doubles déploiements peuvent avoir lieu et complexifier les comptages sur ce territoire.